

I.1 AIDE-MÉMOIRE POUR COMPRENDRE ET SE COMPRENDRE

Dans la littérature, les définitions de la violence sont nombreuses et diversifiées. Une démarche collective de prévention et de traitement de la violence ne saurait se faire sans d'abord convenir d'une définition commune. C'est aussi l'opinion de Bovay (2007) qui écrit : « Pour parler de la violence, pour agir contre la violence et pour éviter les malentendus, il faut absolument que nous puissions, chaque fois, définir ce que chacun appelle violence. » Une réflexion sur la violence, dans le but d'une intervention plus adéquate et concertée, nécessite d'abord qu'on distingue clairement certains thèmes. Parce qu'elles y sont étroitement liées, l'agressivité, la colère, les conflits, les incivilités ou l'indiscipline sont souvent confondus avec la violence. Contrairement à l'agressivité, à la colère, à la frustration et aux autres émotions, la violence n'est pas une réaction première de l'individu. Elle est l'aboutissement d'une série de manifestations qui, initialement, ne sont pas violentes.

Se doter de définitions cohérentes de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire s'avère nécessaire en contexte d'intervention pour mieux les prévenir et les gérer, car la réaction et l'intervention des adultes résulteront de ces définitions et des représentations qu'ils s'en feront.

LA VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP 2012

SENS DE LA DÉFINITION

DÉFINITION	SENS
« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
exercée intentionnellement contre une personne,	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer,	Les manifestations de violence peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage. Les effets de la violence peuvent être ressentis comme une agression, une domination, une oppression ou une destruction.
en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

La violence peut prendre plusieurs formes et les manifestations s'échelonnent sur un continuum de gravité :

- VIOLENCE PHYSIQUE. Exemples : pousser, frapper, donner des coups de pieds, pousser, cracher, battre, enfermer dans un local, voler ou briser des biens.
- VIOLENCE VERBALE. Exemples : insulter, faire des plaisanteries blessantes, donner des surnoms, ridiculiser, humilier ou menacer.
- VIOLENCE SOCIALE. Exemple : ignorer volontairement quelqu'un ou s'éloigner physiquement, l'exclure du groupe, répandre des rumeurs méchantes sur lui, amener d'autres élèves à le rejeter ou à ne pas lui parler, le regarder de façon méprisante

- **VIOLENCE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.** Exemples : envoyer des courriels, des messages textuels ou des photos par cellulaire dans le but de menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler ses secrets, exclure du groupe, briser une réputation ou une amitié.
- **VIOLENCE EN LIEN AVEC LA SEXUALITÉ.** Exemples : provoquer des contacts sexuels non désirés, faire des gestes de nature sexuelle, émettre des commentaires sexuels abusifs, répandre des rumeurs sur son comportement sexuel ou son orientation sexuelle, traiter l'autre d'homosexuel (ex. :« gay », « fif ») ou lesbienne.
- **DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA RACE, LA RELIGION, LE SEXE, LE HANDICAP OU AUTRE.** Exemples :
 - exclure ou traiter avec mépris une personne en raison de sa nationalité, de son groupe ethnique, de ses croyances ou de son apparence religieuse, parce qu'il est un garçon ou une fille ou pour toute autre différence;
 - parler en mal d'un groupe culturel, des croyances d'autrui ou de groupes religieux;
 - injurier une personne ou faire des blagues blessantes.

Comme pour la violence, il est important que la définition de l'intimidation soit opérationnelle, que l'on tienne compte également de la recherche dans le domaine, mais également qu'elle soit formulée dans des termes observables et mesurables pour savoir sur quoi intervenir pour suivre le phénomène et évaluer l'efficacité des interventions (Beaumont, 2012).

L'INTIMIDATION

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012

L'intimidation ne doit pas être tolérée et requiert une intervention. L'intimidation se présente dans tous les contextes sociaux, culturels et économiques. Elle est un phénomène complexe et ses origines sont multiples. Comme les autres formes de violence, les comportements d'intimidation ne doivent pas être tolérés et nécessitent que l'on intervienne.

L'INTIMIDATION N'EST PAS UN CONFLIT

L'intimidation est une agression (rapport de force inégal) et non un conflit. Le terme conflit signifie choc, heurt. Il suggère la rencontre d'éléments qui s'opposent, d'une divergence entre deux individus, deux groupes, un individu et un groupe qui sont en relation parce que leurs intérêts, leurs objectifs, leurs valeurs, leurs méthodes, leurs rôles ou leurs idées s'opposent. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou encore une menace isolée entre deux individus de force égale n'est pas nécessairement considérée comme de l'intimidation.

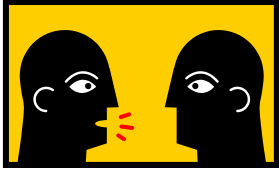


Les critères suivants permettent de déterminer s'il est question ou non d'intimidation :

- Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort
- L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé
- Des sentiments de détresse, dont le sentiment d'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation
- La répétition et la persistance de gestes agressifs.

I.2 AIDE-MÉMOIRE POUR DIFFÉRENCIER LES CAS D'INTIMIDATION DES CAS DE CONFLIT

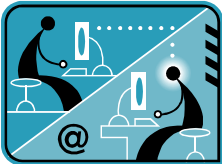

CRITÈRES	CAS D'INTIMIDATION	CAS DE CONFLIT
Une intention ou non de faire du tort	L'intimidation est un rapport entre deux ou plusieurs élèves où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Le conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence.
Une personne ou un groupe qui dominant	L'élève qui intimide veut gagner et pour ce faire s'impose à l'autre par la force. Celui ou ceux qui intimident ont un avantage sur celui qui est intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux).	Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité.
Une présence de détresse et d'impuissance chez l'élève qui subit l'intimidation	Il en résulte une victime, puisque l'élève qui a été agressé a été mis dans l'impuissance. L'élève qui intimide sent qu'il est en droit de recourir à la violence, mais il ne veut pas se faire prendre. Lorsqu'il se fait prendre, il se justifie (par exemple : déni, banalisation). L'élève qui subit l'intimidation se terre dans le silence, s'embrouille, voir assume les torts. On peut remarquer une retenue, une absence de liberté dans sa façon de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version.
Une répétition des actes	Les actes d'intimidation se répètent. L'intimidation nécessite une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

POUR PARLER D'INTIMIDATION...

<p>En personne</p> 	<p>TES : Annie et Émilie Ton enseignante Le personnel de l'école</p>
<p>Par courriel</p> 	<p>agissons.NOTRE-DAME1@csp.qc.ca</p>
<p>Au téléphone</p> 	<p>(450) 467-7511 poste 9 (Boîte vocale violence et intimidation)</p>
<p>Par écrit</p> 	<p>Billet de signalement (bureau TES ou dans ta classe)</p>

En tout temps tu peux en parler à un ADULTE de l'école et à tes PARENTS.

POUR PARLER D'INTIMIDATION...

<p>En personne</p> 	<p>TES : Annie Lavallée Ton enseignante Le personnel de l'école</p>
<p>Par courriel</p> 	<p>agissons.NOTRE-DAME2@csp.qc.ca</p>
<p>Au téléphone</p> 	<p>(450) 467-1830 poste 9 (Boîte vocale violence et intimidation)</p>
<p>Par écrit</p> 	<p>Billet de signalement (bureau TES ou dans ta classe)</p>

En tout temps tu peux en parler à un ADULTE de l'école et à tes PARENTS.